

**SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE**

Du 1er décembre 2020 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 13 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient par audioconférence les conseillers suivants: Manon Leblanc, Dona Bouchard et Vicky Robichaud.

-----

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

-----

**Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

-----

393-12-2020

**Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance**

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

----- ADOPTÉE -----

394-12-2020

**Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro 045-01 modifiant le Règlement numéro 045/HAR-002 sur la circulation et le stationnement afin de modifier les heures de stationnement hivernal et intégrer l'annexe 1**

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 045-01 vise à modifier les heures d'interdiction de stationnement pour la période hivernale de 23 h à 7 h à 24 h à 6 h. Il intègre les éléments particuliers à la Ville de L'Épiphanie à même le corps du texte et élimine les références aux règlements harmonisés avec les municipalités de la MRC de Montcalm puisque ce projet a été abandonné ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, une présentation et un dépôt du règlement ont été faits lors de la séance d'ajournement du 24 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que la compétence municipale provient de la Loi sur les compétences municipales à l'article 67 ;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'a été apporté au projet initialement déposé ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 045-01 modifiant le Règlement numéro 045/HAR-002 sur la circulation et le stationnement afin de

modifier les heures de stationnement hivernal et intégrer l'annexe 1 et ce, tel que déposé.

----- ADOPTÉE -----

#### **Examen de la correspondance et communication du conseil**

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

-----

#### **Période de questions du public**

En l'absence du public, la greffière fait la lecture des questions posées par écrit :

Il n'y a aucune question du public.

-----

395-12-2020

#### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est  
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 13 h 45.

----- ADOPTÉE -----

---

STEVE PLANTE  
Maire

---

FLAVIE ROBITAILLE  
Greffière